



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

FICHE TECHNIQUE

PROPOSITIONS DU BLOC QUÉBÉCOIS POUR SOUTENIR L'INDUSTRIE DU BOIS D'ŒUVRE ET SES TRAVAILLEUSES ET SES TRAVAILLEURS

A. Pour les travailleuses et les travailleurs

- **Programme de soutien du revenu pour les travailleurs âgés** : Ce programme s'adressera aux travailleuses et aux travailleurs âgés de 55 ans et plus non reclassables et victimes de licenciement collectif. Il fera le pont entre la période d'assurance-emploi et la pension. Ce programme sera financé à 70 % par Ottawa et à 30 % par Québec et les provinces qui l'administreront.

75 millions \$

**Les chiffres énoncés sont des coûts annuels et s'appliquent à l'ensemble du Canada*

B. Pour les collectivités

- **Programme de diversification des économies des communautés tributaires de la forêt** : Lors du dernier budget du Québec, quelques mesures ont été annoncées en ce sens mais elles sont nettement insuffisantes. De plus, le programme fédéral mis en place pour répondre aux difficultés occasionnées par le rapport Coulombe au Québec est mal adapté aux besoins. Un an après sa mise en place, moins de 10 millions \$ sur les 50 millions \$ ont pu être octroyés, et ce malgré les besoins criants.

Le Bloc Québécois propose de majorer le budget que le gouvernement fédéral octroie à la diversification économique des régions forestières. Il propose également que les fonds soient transférés au gouvernement du Québec pour éviter le double-emploi.

50 millions \$ / 3 ans (pour le Québec seulement)

- **Statut fiscal particulier pour les 128 000 propriétaires de boisés privés du Québec** : La mesure leur permettra de déduire de leurs autres sources de revenus les dépenses effectuées année après année pour exploiter leurs terres, (sylviculture, chemins forestiers, etc).

50 millions \$

- **Majoration du financement du *Programme canadien de forêts modèles du Service canadien des forêts*** : Ce programme permet de financer divers projets visant à améliorer la gestion durable des forêts privées. Actuellement, Ottawa y consacre 8 millions \$ par an.

Le Bloc Québécois propose de doubler le financement de ce programme.

8 millions \$

C. Pour les entreprises

- **Traitement fiscal particulier pour les 4,3 milliards \$ de droits compensateurs et antidumping qui seront remboursés par les autorités américaines afin de tenir compte du préjudice encouru par les entreprises** : Le dollar américain en droits que les entreprises ont payé il y a trois ou quatre ans n'a plus la même valeur que le dollar que les entreprises recevront dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord, ceci en raison des variations des taux de change et de l'inflation. Il faut tenir compte de cette perte des entreprises.

Le Bloc Québécois propose donc de modifier le régime fiscal applicable aux remboursements des droits compensateurs et antidumping pour permettre aux entreprises d'appliquer ce revenu à l'année où les droits ont été payés et/ou de déduire des remboursements la différence de la valeur, en dollars canadiens constants, entre le montant payé et le montant remboursé.

Cette mesure devrait s'appliquer à l'ensemble des entreprises qui recevront des remboursements de droits antidumping ou compensateurs perçus injustement.

140 millions \$ cette année

- **Accélération de l'amortissement sur les équipements** : La santé financière des entreprises étant précaire pendant le conflit du bois d'œuvre, les investissements ont été anémiques. Résultat : les usines sont souvent désuètes et peu productives et le virage vers les activités de transformation a pris du retard. Les entreprises devront investir beaucoup dans les années à venir pour corriger la situation.

Le Bloc Québécois propose que le gouvernement appuie la modernisation des entreprises et stimule le développement des activités de transformation en accélérant l'amortissement du matériel de production de toute entreprise impliquée dans la transformation des ressources naturelles.

160 millions \$

- **Programme pour stimuler l'innovation au sein de l'industrie forestière et améliorer sa productivité :** Ce programme se traduira notamment par des incitatifs à la production de bioénergie (production d'énergie avec la biomasse). Les innovations technologiques permettront d'améliorer les produits et les procédés de l'industrie forestière et de réduire l'impact sur l'environnement.

Le budget 2006 affectait 10 millions \$ cette année et 20 millions \$ l'an prochain au titre de l'amortissement accéléré pour les technologies propres dans le secteur forestier. Avec l'extension de l'amortissement accéléré étendu à l'ensemble du matériel de production, il faut transformer cet amortissement en mesure de soutien inspirée du programme que le gouvernement précédent avait promis à l'automne 2005, mais qui n'a jamais été mis en œuvre.

40 millions \$

- **Programme de diversification des marchés et de commercialisation du bois :** Il s'agit d'un programme visant à trouver des marchés autres que celui des États-Unis, à favoriser l'utilisation du bois dans la construction et à favoriser l'utilisation des produits du bois (2^e et 3^e transformation).

L'entente Canada-États-Unis prévoit que 50 millions \$ du milliard \$ retenu par les autorités et les entreprises américaines serviront à promouvoir la consommation de produits forestiers sur le marché nord-américain. Or, la crise du bois d'œuvre a démontré qu'un secteur industriel qui ne dépend que du marché américain est très fragile aux conflits commerciaux. Il y a lieu d'investir dans le développement de nouveaux marchés, particulièrement pour les produits transformés ayant une forte valeur ajoutée.

20 millions \$

- **Compensations financières pour l'entretien du réseau routier forestier :** Comme les chemins forestiers ont une utilité publique, une série de règles encadre leur construction et leur entretien. En fait, ces règles sont de plus en plus strictes : il n'est plus possible d'ouvrir un chemin forestier pour une utilisation temporaire et de le laisser à l'abandon par la suite, les entreprises doivent notamment tenir compte de facteurs environnementaux et d'aménagements du paysage.

Or la fiscalité ne tient pas compte du fait que ces ouvrages sont d'utilité publique. Pour aider les entreprises forestières à entretenir ces chemins, le Bloc Québécois propose que les frais d'établissement et d'entretien des routes forestières soient déductibles à 125 % plutôt que 100 % comme c'est le cas actuellement.

40 millions \$

Il existe d'autres pistes...

D'autres pistes restent aussi à explorer, telle par exemple l'amélioration du crédit d'impôt pour la recherche et le développement.

Il y a lieu par exemple de revoir le fonctionnement des crédits d'impôt pour que les entreprises qui font face à une crise puissent continuer à investir dans des activités de recherche et développement, en transformant ces crédits en crédits d'impôt remboursables, ou encore par un autre mécanisme.

Nous suggérons également de reporter les acomptes provisionnels d'impôts pour une période de 12 mois sans intérêt. Les entreprises du secteur forestier se trouvent à cours de liquidités tant que les droits qu'elles ont payés injustement ne leurs sont pas remboursés, elles devraient être exemptées d'acomptes provisionnels.